

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2017

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 09

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 08

Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Vanessa GATINET, Viviane LOUP- FOREST, Edith PERRAUD, Agnès ROUSSOT, Teddy DESCOMBES, Mme Jocelyne RENAUD

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Luc BAZIN a donné procuration à Mme Vanessa GATINET

Membres absents excusés : M. Médéric DE SERRES

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : Mme Edith PERRAUD

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 2 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Délibération pour signer l'état descriptif de division dans le cadre de la vente du commerce. Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

### **Délibération pour signer l'état descriptif de division dans le cadre de la vente du commerce**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 mai 2016 décidant de vendre le local commercial et l'appartement situé au-dessus au prix de 145 000 €. Afin de procéder à la signature de la vente, le notaire demande à ce que les régularisations suivantes soient étudiées par le conseil municipal : 1/ annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété établi le 9 mars 1995 2/ régularisation de l'état descriptif de division en volume sur la parcelle C 912 sise à Jullié permettant de diviser l'immeuble en deux volumes distincts, savoir : Volume 1 : Garage et espace sous le balcon et Volume 2 : Logement au 1<sup>er</sup> étage et passage couvert et l'autorisation à créer toutes servitudes nécessaires 3/ régularisation de la vente d'un bâtiment sis à Jullié sur la parcelle C 911 et le volume 1 situé sur la parcelle C 912 au profit de M. Schiavone. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires aux régularisations énoncées ci-dessus et l'autorise à signer tout document s'y rapportant, notamment l'état descriptif de division.

### **Opérations d'investissement et réalisation d'un emprunt**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'investissement pour l'aménagement d'un gîte de groupe dans l'ancien presbytère et l'aménagement du centre bourg, il est opportun de recourir à un emprunt dans un souci d'équité fiscale et afin de ne pas faire payer aux seuls contribuables actuels des équipements qui bénéficieront à plusieurs générations d'habitants. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses propositions, et après en avoir délibéré, à l'unanimité - décide de recourir à un emprunt et de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour un emprunt de 600 000 €, sur une durée de 30 ans, au taux fixe de 2,17 % et une fréquence de remboursement annuelle, avec une première échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2019 - s'engage, au nom de la collectivité, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances - autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes ainsi que toute pièce annexe s'y rapportant.

### **Questions diverses**

Appartement locatif : la locataire de l'appartement situé au fond de la cour du 35 grande rue demande s'il est possible d'envisager le changement d'une fenêtre par laquelle l'air et la pluie passent. Accord est donné pour la réalisation de deux devis.

Sapin de Noël sur la place du village : le sapin sera installé et décoré le samedi 2 décembre à 10 h.

Radar pédagogique : les batteries doivent être rechargées fréquemment. Le prix de remplacement de ces deux batteries est de 192 € TTC. L'installation d'un panneau photovoltaïque coûte 996 €. Le Conseil Municipal décide d'installer un panneau photovoltaïque pour ne pas risquer de devoir changer les batteries de manière régulière.

Raid Bleu : la remise en état du chemin communal pour monter au Fétrau se fera aux frais de l'organisateur.

Ecole : l'enseignante demande s'il serait possible de remplacer un tableau noir par un tableau blanc. Des devis seront sollicités.

Local situé sous la salle des fêtes : les tables et les chaises seront mises en vente. Une information sera diffusée en temps voulu.

Chaises de la salle des fêtes : les élus se retrouveront pour trier les chaises cassées à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jérémy THIEN

